

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-09-037

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 4
Nombre de pouvoir(s) : 4

Vote :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le douze septembre deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 5 septembre 2024

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Frédéric PER, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Anabel FOURNIER-FAURE

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Claude TOUILLOUX, Arnaud DE MAZENOD, Florence GAVARD, Patrice BRAUD.

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claude TOUILLOUX pouvoir à Serge TRIOULEYRE, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Eric LARDON, Florence GAVARD pouvoir à Margot SOLVIGNON, Patrice BRAUD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Margot SOLVIGNON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE ALLÉE DU BEL HORIZON – DOSSIER BONNEFOI

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20240912-2024-09-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024
Publication : 18/09/2024

Afin de procéder à la régularisation foncière d'un alignement pour la parcelle AB 323, d'une surface de 129 m², située Allée du Bel Horizon, la commune a sollicité la propriétaire de cette parcelle.

Par courrier du 24 juillet 2024, Madame BONNEFOI a accepté cette transaction foncière à l'euro symbolique.

Il est précisé que les frais de rédaction d'actes liés à cette vente seront à la charge de la commune de St Marcellin en Forez (l'acte de vente sera rédigé en la forme administrative).



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

- approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AB 323 située Allée du Bel Horizon appartenant à Madame BONNEFOI
- autorise le maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires et accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 13 SEPTEMBRE 2024

**Le Maire,
Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance
Margot SOLVIGNON**

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Margot Solvignon, the secretary of the meeting.